



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

MAR 4 1992
A/47/111
28 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-septième session
Point 37 de la liste préliminaire*

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 27 février 1992, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en anglais et en français, le texte d'une déclaration, faite à Lisbonne le 21 février 1992, de la présidence de la Communauté européenne sur la nomination du Coordonnateur de haut niveau des Nations Unies pour l'aide d'urgence (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session au titre du point 37 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent
du Portugal auprès de
l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur la nomination du Coordonnateur de haut
niveau des Nations Unies pour l'aide d'urgence

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la décision du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de nommer l'Ambassadeur Jan Eliasson au poste de coordonnateur de haut niveau pour l'aide d'urgence. Ils espèrent que cette décision contribuera de façon décisive à une mise en oeuvre rapide de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence.

La Communauté et ses Etats membres restent fermement déterminés à apporter une aide rapide aux victimes de catastrophes et de situations d'urgence et réitèrent leur soutien à la coordination efficace de actions des institutions des Nations Unies dans ce domaine. Rappelant la Déclaration du Conseil européen du 29 juin 1991, qui constatait que la coordination renforcée s'exercerait à Genève, ils prennent note avec intérêt de la proposition du Gouvernement suisse de fournir les facilités nécessaires à Genève, lieu d'implantation de la plupart des organisations internationales concernées.
